# Accompagnement à la levée des freins et à la dynamisation des parcours de jeunes parents allocataires du RSA

*Généralisé en métropole en 2009, le RSA « a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle » (article L. 262-1 du Code de l'action sociale et des familles). La personne recevant le RSA « a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique » (article L. 262-27). Depuis 2020, le conseil Départemental 35 a confié à We Ker l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA de moins de 26 ans. En 2022, 54.4% d'entre eux étaient de jeunes parents.*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

*We Ker propose un accompagnement spécifique à des jeunes parents allocataires du RSA. Cet accompagnement sera construit avec chaque participant(e). Il consistera à :*
*- Lever les freins à l'emploi : recherche de solutions face aux difficultés de modes de garde, de mobilité durable, de logement, de santé, de précarité financière, etc.*

*- Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi : accès aux mesures d'insertion par l'activité économique (IAE), aux clauses sociales, aux contrats aidés, appui aux créateurs de leur emploi, visites d'entreprises, mises en situation professionnelle, etc.*

*- Faciliter l'accès aux droits : accès et maintien dans le logement, accès aux droits et aux soins, accès à l'autonomie et à la vie sociale (favoriser la citoyenneté, la mobilité, l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et lutter contre l'isolement), etc.*

*- Démystifier l'accès aux institutions : Les conseillers(ères) RSA dédiées à l'opération pourront accompagner les participants auprès des organismes / partenaires puisque certains d'entre eux sont en défiance et inquiets vis-à-vis des institutions.*

*- Développer l'entraide entre jeunes : Les participants pourront être mis en relation dans l'objectif de partager leurs expériences et de rompre leur isolement.*

*- Proposer des ateliers thématiques internes à We Ker ou mis en œuvre par des partenaires : ateliers de soutien à la parentalité, ateliers mobilité, ateliers apprentissage, ateliers santé, etc.*
*Les participants seront domiciliés à Rennes.*

### Durée
05/2023 - 12/2023

### Budget total
76 905,43 €

### Financement UE
46 143,26 €

Cofinancé par l'Union européenne